

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019**

Délibération
n° 2019.12.451

**Attribution d'une
subvention au FIBD
pour l'accueil des
auteurs au Magic
Mirror**

LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **13 décembre 2019**

Secrétaire de séance : Annette FEUILLADE-MASSON

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Denis DOLIMONT, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Gilles CHAGNAUD

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Patrick BOURGOIN à Laïd BOUAZZA, José BOUTTEMY à André BONICHON, Gérard BRUNETEAU à Anne-Marie BERNAZEAU, Monique CHIRON à Jean-Luc MARTIAL, Jean-Claude COURARI à Denis DOLIMONT, Bernard DEVAUTOUR à Jean-Jacques FOURNIE, Gérard DEZIER à Bertrand MAGNANON, Guy ETIENNE à Thierry MOTEAU, Jeanne FILLOUX à Fabienne GODICHAUD, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Joël GUITTON à François ELIE, Elisabeth LASBUGUES à Véronique ARLOT, Annie MARC à Jean-Luc VALANTIN, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Bernard RIVALLEAU à Roland VEAUX, Vincent YOU à Xavier BONNEFONT

Suppléant(s) :

Gilbert CAMPO par Gilles CHAGNAUD

Excusé(s) :

Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Jacques DUBREUIL, Michel GERMANEAU, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Pascal MONIER, François NEBOUT, Jean-Philippe POUSSET, Eric SAVIN, Alain THOMAS, Philippe VERGNAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

**DELIBERATION
N° 2019.12.451**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur BONNEFONT**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU FIBD POUR L'ACCUEIL DES AUTEURS AU
MAGIC MIRROR**

La SARL 9^{ème} ART+ organisera le 47^{ème} festival international de la bande dessinée du 30 janvier au 2 février 2020.

En 2017, le Festival international de la bande dessinée (FIBD) a souhaité répondre à la demande formulée depuis plusieurs éditions par les syndicats d'auteurs, d'éditeurs et les partenaires pour la mise en place d'un espace convivial.

Lors des éditions 2017-2018-2019 du festival, un Magic Mirror a été installé dans la cour de l'Hôtel de ville. Les Magic Mirror ont été construits au début du siècle dernier pour accueillir des milliers de personnes dans un espace circulaire en parquet. Ces chapiteaux restaurés sont une tradition de certains grands festivals.

La SARL 9^{ème} ART+ souhaite renouveler cette installation lors du prochain festival, forte de ses précédents succès. Le montant global du Magic Mirror s'élève à 43 550 € HT.

Du fait des fortes contraintes budgétaires liées à l'organisation du 47^{ème} festival de la bande dessinée (coût de la sécurité, élargissement du périmètre du festival à l'Alpha...), GrandAngoulême propose l'attribution d'une subvention, fléchée sur la participation à la prise en charge du Magic Mirror dans le cadre d'un partenariat avec la SARL 9^{ème} ART+.

Pour rappel, l'agglomération a versé en 2019 une subvention spécifique d'un montant de 11 750 € dans le cadre de ce partenariat, pour la prise en charge d'une partie des coûts du Magic Mirror.

Les modalités techniques et financières de ce partenariat seront précisées, pour les deux parties, dans le cadre de la convention annuelle entre GrandAngoulême et la SARL 9^{ème} Art+.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux, des associations concernées, ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial par ces versements.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 10 décembre 2019,

Sous réserve du vote des crédits correspondants au budget primitif 2020 de GrandAngoulême,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une subvention à hauteur de 11 750 € à la SARL 9^{ème} ART+ pour la mise en place du Magic Mirror lors de la 47^{ème} édition du FIBD en janvier-février 2020 ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilité, à signer la convention à intervenir et tout autre document afférent;

D'IMPUTER la dépense au budget principal- chapitre 65.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 20 décembre 2019	<u>Affiché le :</u> 20 décembre 2019